

Rapport d'évaluation

**Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études**

**de l'Institut pour la Torah
et la formation professionnelle**

Décembre 2000

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études de «l'Institut pour la Torah et la formation professionnelle» (*Torah and Vocational Institute*) s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est déroulée en tenant compte des modalités exposées dans le Guide spécifique de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation de l'Institut, dûment adopté par le Conseil d'administration du Collège auquel il était affilié au moment de l'évaluation, a été reçu par la Commission le 7 mai 1999. Un comité d'experts, dirigé par une commissaire de la CEEC, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 9 et 10 décembre 1999². À cette occasion, il a pu rencontrer des membres de la direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, des professeurs³ de la formation générale, ainsi que des élèves⁴. Cette visite a permis un examen complémentaire de certains aspects de la mise en œuvre de la formation générale dans l'Institut.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques de l'Institut et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il traite ensuite du processus d'autoévaluation adopté par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après analyse du rapport d'autoévaluation et visite de l'établissement.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études - La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Le comité visiteur était composé de : M. Bernard Demers, professeur, Télé-Université; M. Thomas McKendy, professeur, Collège Marianopolis; M^{me} Ninon St-Pierre, Directrice adjointe des études, Collège dans la Cité de la Villa Ste-Marcelline. M^{me} Louise Chené, commissaire de la CEEC, dirigeait le comité. M. Richard Simoneau, analyste à la CEEC, en était le secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin, lorsque le contexte s'y prête, désigne les personnes des deux sexes.
 4. Il s'agissait d'élèves inscrits dans le programme conduisant au DEC.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Le «*Torah and Vocational Institute*» (ou TAV), a été mis sur pied en 1991, dans le cadre d'un programme gouvernemental d'aide à la formation de la main-d'œuvre, par le Département d'éducation permanente du Cégep Vanier. Par la suite, l'Institut a été affilié au Collège O'Sullivan de Montréal, de 1992 à 1994. Puis, il a été rattaché au Cégep régional Champlain, jusqu'au printemps 1999. Depuis septembre 1999, il est affilié au Cégep Marie-Victorin.

L'Institut s'est fixé comme mission de dispenser un enseignement adapté aux valeurs et aux besoins de la communauté juive orthodoxe. Ses programmes et ses cours s'adressent à une clientèle d'un profil très particulier : des adultes en majorité de sexe féminin et d'un âge plutôt élevé (40 ans en moyenne, en 1996-1997) dont la langue maternelle est autre que le français ou l'anglais et qui, pour la plupart, n'ont jamais fréquenté d'établissement d'éducation québécois. En 1996-1997, la clientèle de l'Institut était surtout de religion juive hassidique et elle provenait d'une trentaine de pays. Sa composition a cependant changé au cours des années suivantes; par exemple, elle inclut maintenant davantage de jeunes adultes d'origine asiatique.

Durant la période retenue pour l'autoévaluation, soit en 1996-1997, l'Institut était autorisé par le MEQ à dispenser quatre programmes conduisant au DEC : «Language and Literature» (600.01); «Office Systems Technology» (412.02) et «Computer Science» (420.01); enfin, «Social Science» (300.01). Mais il n'offrait que les trois premiers programmes. Il y accueillait un total de 1096 élèves; 80 % de ceux-ci étaient inscrits au DEC en «Language and Literature» (600.01). Le nombre d'élèves ayant suivi un ou plusieurs cours de formation générale en 1996-1997 était, au minimum, de 1051, selon le rapport. Mais ce nombre a chuté à environ 300 l'année suivante, puis à environ 150, à cause, notamment de changements d'orientation survenus à l'Institut, dont on traitera plus loin.

Différentes versions du programme de DEC (600.01) *Language and Literature* étaient offertes à des élèves regroupés en sections séparées selon le sexe, et selon la langue (anglais et français). Des thèmes de religion et de littérature juive orthodoxe étaient abordés dans un grand nombre de cours de la formation générale et spécifique. La grille de cours de formation générale commune et propre, dans la plupart des disciplines, avait elle-même subi de nombreuses adaptations, comme on le verra plus loin.

En 1996-1997, des cours dits de «formation propre» étaient offerts en «Humanities» (deux groupes, ou «sections»); «English» (trois groupes); «French» (cinq groupes); «Français» (un groupe); «Philosophie» (un groupe); «English Second Language» (un groupe). L'Institut dispensait des cours complémentaires dans deux des cinq domaines de formation déterminés par le RREC : Sciences sociales; Sciences et technologies.

Le nombre de professeurs ayant offert les cours de la formation générale commune et propre, en 1996-1997, était le suivant : «Humanities», 22; «English», 16; «Physical Education», 15; «French», 4; Français, 4; Philosophie, 3; Anglais, 1. Toutes les personnes concernées enseignaient à la leçon.

Une forte proportion des cours, en 1996-1997, étaient dispensés hors campus, c'est-à-dire près du milieu de résidence des diverses communautés juives hassidiques. Le calendrier des cours était aménagé pour tenir compte à la fois des traditions religieuses et des responsabilités familiales des étudiants, souvent parents de plusieurs enfants.

Le statut administratif particulier de l'Institut

En 1994, l'Institut se voyait accorder une subvention de fonctionnement par le MEQ, de manière expérimentale et pour trois ans, au titre des «services de formation au collégial pour des élèves juifs»; la subvention considérée visait «à donner accès, à des élèves de la communauté juive du Québec, à des programmes conduisant au DEC dans un milieu qui garantit le respect des valeurs et des traditions juives»⁵. Cela étant, l'Institut ne devenait pas lui-même un établissement d'ordre collégial, devant plutôt «conclure une entente avec un cégep qui accepterait le modèle de financement avancé (par le gouvernement), inscrirait la clientèle concernée à l'intérieur de son effectif étudiant et confierait l'enseignement à l'Institut TAV, tel que le permet l'article 6-a.1 de la Loi sur les collèges»⁶.

L'entente conclue ensuite avec le Cégep Champlain permit à l'Institut de mettre en œuvre trois programmes de DEC. Le MEQ, lors de l'évaluation de l'expérience trois ans plus tard, jugea que les programmes de DEC «ne répondaient pas adéquatement aux besoins de cette clientèle adulte». Deux de ceux-ci furent donc abolis et remplacés par des AEC, le troisième (DEC 600.01 en «Language and Literature») étant maintenu à condition que les inscriptions y soient

5. MEQ, Direction de l'enseignement collégial privé, *Synthèse de l'évaluation des «Services de formation au collégial pour des élèves juifs»*, avril 1997, p.2.

6. Lettre du ministre de l'Éducation au directeur de l'Institut, en date du 11 juillet 1994.

désormais réservées «aux élèves ayant clairement l'intention de se diriger vers l'université»⁷. La subvention du MEQ fut reconduite.

L'entente entre le Cégep Champlain et l'Institut TAV, signée en septembre 1996, fut interrompue à l'été 1999 à la demande de l'Institut; les deux parties ne parvenaient plus à s'entendre sur leurs droits et responsabilités respectives au plan pédagogique et financier, notamment au sujet des actions à poser à la suite de l'évaluation du MEQ. Le Cégep Marie-Victorin, accueillant déjà deux écoles juives, prit la relève à l'automne 1999.

7. Rapport d'autoévaluation, p. 5.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Considérant l'évaluation de l'Institut réalisée par le MEQ en 1996-1997, et les changements substantiels qui en résultèrent au plan de l'offre de programmes, la Commission crut pertinent d'alléger la démarche d'évaluation de la composante de formation générale. Elle demanda au Cégep Champlain et à l'Institut *TAV* de s'en tenir à quatre critères : la cohérence des activités d'apprentissage; les modes et instruments d'évaluation; les taux de réussite des cours et la diplomation.

La démarche d'autoévaluation fut coordonnée par un comité institutionnel de trois personnes; deux de celles-ci, membres de l'administration, étaient rattachées directement au Cégep Champlain, la troisième étant professeur et administrateur à l'Institut. Le comité institutionnel recueillit l'information et rédigea le rapport. Treize enseignants de formation générale durant l'année 1996-1997, qui avaient gardé un lien d'emploi avec l'Institut, aidèrent le comité d'autoévaluation à interpréter les données colligées.

Plusieurs outils furent utilisés par le comité institutionnel. Deux questionnaires furent adressés aux élèves encore à l'Institut au moment de l'autoévaluation. Le premier, inspiré de celui proposé par la Commission, fut rempli par une centaine de répondants; le second, traitant des liens entre les objectifs ministériels et les activités d'apprentissage, ne put être analysé en raison de problèmes méthodologiques. Des entrevues furent conduites auprès de deux petits groupes d'élèves et de sept professeurs ayant été en poste en 1996-1997. Enfin, tous les plans de cours de la formation générale disponibles furent «comparés» aux devis ministériels.

Le rapport d'autoévaluation est bref : une cinquantaine de pages, y compris les annexes. Il comprend des données intéressantes; les questions y sont parfois discutées sous un angle original, le ton des analyses et des jugements est franc. Le statut et le mode de fonctionnement de l'Institut étant fort particuliers, il n'était pas facile d'en rendre compte clairement dans un rapport ne concernant que certains aspects de la formation générale. D'un autre côté, le portrait tracé de l'Institut concerne l'établissement tel qu'il existait en 1996-1997. Or, celui-ci a connu de multiples changements depuis lors, comme on le verra dans ce rapport; de sorte que certaines informations, certaines actions envisagées lors de l'évaluation ont perdu de leur pertinence.

Les échanges avec le personnel de l'Institut, lors de la visite, ont été plutôt laborieux. Manifestement, ni le représentant de la direction, ni les enseignants, ne s'étaient approprié le rapport; les professeurs, en particulier, comprenaient peu le sens et la portée d'une démarche à

laquelle, visiblement, ils avaient peu participé. En revanche, la collaboration de la direction du Cégep Champlain, présente sur place durant les deux jours de la visite, fut excellente; elle permit au comité d'obtenir des clarifications, ou d'avoir accès à la documentation nécessaire à la poursuite de son travail. Il est regrettable, d'autre part, que la direction de l'Institut TAV n'ait manifesté sa présence à un moment ou l'autre de la démarche de la Commission.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des quatre éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, l'évaluation des apprentissages.

La cohérence de la formation

Le projet éducatif de l'Institut réfère de plusieurs manières à la formation générale des élèves et a trouvé diverses applications dans les activités d'apprentissage. Un accent important est mis, notamment, sur les langues et les littératures, la religion, la philosophie et d'autres disciplines des humanités (histoire, arts, etc.). À ce titre, plusieurs cours de formation générale et spécifique ont été modifiés au chapitre des contenus.

Le rapport d'autoévaluation, au terme de l'analyse des plans de cours, conclut que l'Institut, dans plusieurs cas, n'a pas respecté les objectifs et les standards établis dans les devis ministériels pour les différents cours de la formation générale commune et propre. Le problème s'est posé avec une acuité particulière dans les cours de Langue et Littérature, ceux-ci étant dispensés à des élèves ayant des habiletés linguistiques très inégales; les cours considérés, en bien des cas, ont dû être axés sur de simples objectifs d'initiation ou de mise à niveau. Il est arrivé aussi, assez fréquemment, que des cours d'Humanités ou de Philosophie servent à la poursuite d'apprentissages linguistiques. Ou encore, que ces mêmes cours, nonobstant les objectifs et les standards prescrits, mettent un fort accent sur des thèmes comme la pensée juive, ou la familiarisation avec la société québécoise. En d'autres mots, le collège ne respecte pas les intentions éducatives de la formation générale ni les devis ministériels qui les explicitent.

Le rapport d'évaluation réalisé en 1996-1997 pour le MEQ souligne que plus de 80 % des élèves de l'Institut TAV ne respectaient pas le principal critère établi pour l'admission dans un programme conduisant au DEC, à savoir, la possession du diplôme d'études secondaires ou d'un diplôme équivalent d'un autre pays. Selon le rapport d'autoévaluation du Collège, la grande majorité des étudiants de l'Institut, inscrits au DEC préuniversitaire en Langue et

Littérature, avaient comme objectifs l'apprentissage de base des langues anglaise et française, l'approfondissement de la pensée et de la religion juives, voire l'acquisition de connaissances en informatique et en bureautique, plutôt que la préparation aux études universitaires. Ces étudiants, même lorsqu'ils étaient inscrits à temps complet, ne suivaient qu'un petit nombre de cours : quatre par trimestre en moyenne, au lieu de sept, dont un seul cours en formation générale. Les données statistiques colligées pour l'évaluation du MEQ montrent que beaucoup d'étudiants, au bout d'un certain temps, allaient interrompre leurs études, pour retourner à des tâches domestiques ou occuper un emploi.

Tout cela aide à comprendre pourquoi les objectifs et les standards prescrits pour les cours de formation générale pouvaient difficilement être atteints par la majorité des étudiants. C'est à la lumière de tels faits qu'il fut décidé d'abolir deux des trois programmes de DEC dispensés à l'Institut, et de les remplacer par des programmes d'AEC. Considérant que l'Institut TAV continue d'offrir le seul DEC (600.01) (*Langue et littérature*), la Commission recommande au Cégep Marie-Victorin :

de s'assurer que les intentions éducatives, les objectifs et les standards établis pour les cours de formation générale soient respectés par l'Institut, et, qu'en conséquence, les élèves admis dans son programme de DEC aient les connaissances nécessaires pour s'y insérer.

La visite a permis de valider certains constats posés dans les rapports du MEQ et du Collège à propos de la pédagogie. Les enseignants de la formation générale à l'Institut TAV, tous chargés de cours, étaient, durant l'année de l'évaluation, très nombreux, affectés chacun à un petit nombre de cours, souvent dispersés physiquement, et donc trouvaient peu d'occasions de rencontres et d'échanges. Ils étaient faiblement encadrés, le principal outil leur étant remis étant un plan de cours type, plutôt succinct, préparé et adopté à l'avance par le Collège. Le choix des méthodes pédagogiques était donc surtout tributaire des intérêts et capacités de chacun, condition plus ou moins propre à garantir la qualité et la cohérence des pratiques. L'évaluation du MEQ relève, par exemple, à ce propos, que trop de matériel didactique utilisé était exclusivement religieux et plus ou moins en accord avec les objectifs et les standards des cours.

L'évaluation des apprentissages

Les modes et instruments d'évaluation des apprentissages appliqués à l'Institut TAV en formation générale étaient peu ou pas adaptés aux objectifs prescrits pour les cours. L'Institut ne possédait pas de PIEA en 1996-1997.

L'Institut déclarait toutefois appliquer la politique du Cégep Champlain – campus de Lennoxville. Néanmoins, la direction ne faisait pas de vérification, ni ne s'assurait d'aucune façon de la coordination des pratiques professorales dans l'application, ou la mise à jour des plans d'études. L'analyse réalisée par le Collège lors de l'autoévaluation montre que les plans de cours de la formation générale ont souvent un contenu disparate, et des lacunes parfois sérieuses. Il arrive que les critères d'évaluation ne soient pas précisés, ou soient non congruents avec les standards ou les conventions établies, trop de points, par exemple, étant accordés pour l'effort ou la simple participation des étudiants.

Les quatre plans de cours soumis à la Commission pour les quatre disciplines de la formation générale commune et propre, datés de 1999, sont sommaires et incomplets. Aucune information n'a été transmise à propos des modes et instruments d'évaluation et des grilles de correction. D'où la difficulté de poser un jugement.

L'équité et l'équivalence des modes et instruments d'évaluation des apprentissages appliqués par l'Institut sont donc difficiles à démontrer. Un projet de PIEA spécifique pour l'Institut TAV avait été élaboré alors que celui-ci était encore affilié au Cégep Champlain. Considérant ce qui précède, la Commission recommande

que le Cégep Marie-Victorin s'assure qu'une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages soit en application à l'Institut TAV, pour tous les programmes; que les professeurs et les élèves s'approprient les éléments pertinents de cette politique; qu'un mécanisme de coordination et de vérification régulière des plans d'études soit mis en place à l'Institut.

Les résultats

Cette dimension de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

Les taux de réussite des cours durant la période évaluée sont souvent surprenants. Ils peuvent être très élevés, nettement au-dessus de la moyenne du réseau collégial : par exemple, on observe des taux de réussite de 100 % dans presque tous les cas, pour les étudiants inscrits au DEC (600.01) (Langue et littérature) dans sa version française; ou encore, des taux de 10 à 18 % supérieurs à la moyenne provinciale dans deux des trois cours d'humanités. À l'occasion,

les taux peuvent être très faibles : par exemple, différer de 20 à 30 points pour le même cours d'une session à l'autre. Considérant la faible performance des étudiants de l'Institut à l'examen ministériel de français, la Commission croit, comme le Collège, qu'elle est liée à la «pauvreté de mise en œuvre des standards dans les cours de français», où les taux de réussite sont souvent très forts. Le Collège pense que le même genre de phénomène touche d'autres cours : «they (the professors) are doing what they can to adapt the level of the course to student abilities, thus resulting in a very high pass rate».

Les taux de diplomation sont, eux aussi, très faibles. Les données du rapport, parcellaires, le montrent quand même assez bien. Par exemple, sur les 170 élèves composant la cohorte de l'automne 1994, aucun n'obtient le DEC après 4 trimestres. Au total, au trimestre d'hiver 96, le Collège n'a décerné que six DEC, dont la moitié à des étudiants ayant commencé leurs études ailleurs.

Considérant ce qui précède,

la Commission recommande au Cégep Marie-Victorin de porter une attention particulière au cheminement scolaire des élèves inscrits dans les différents programmes de l'Institut TAV et de s'assurer qu'ils bénéficient de services de soutien et d'encadrement de qualité, pour rehausser la réussite des cours et la diplomation, dans le respect des objectifs et des standards.

Conclusion

La Commission considère que la composante de formation générale des programmes d'études, telle que mise en œuvre à l'Institut pour la Torah et la formation professionnelle ne doit plus être offerte selon les conditions qui prévalaient au moment de l'évaluation.

L'évaluation de la Commission a mis en lumière la faiblesse de la mise en œuvre de la composante de formation générale pour tous les critères ayant fait l'objet d'un examen. C'est pourquoi la Commission a adressé différentes recommandations au Cégep Marie-Victorin, auquel l'Institut est affilié depuis septembre 1999. Ces recommandations, au nombre de trois, portent sur le respect des objectifs et des standards des cours de la formation générale et des règles d'admission au DEC; sur la mise en œuvre de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages; sur l'amélioration de la réussite scolaire et le soutien aux étudiants.

Étant donné la situation de l'Institut TAV, la Commission demande au Cégep Marie-Victorin d'établir un plan de redressement pour celui-ci et de procéder à une évaluation de l'Institut dans deux ans.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études offerts à l'école juive TAV, le Cégep Marie-Victorin se dit en accord avec les conclusions de la Commission et porte à son attention le plan d'action qu'il s'est donné pour améliorer la qualité de la mise en œuvre de la formation générale dans cette école. Les objectifs poursuivis par ce plan sont les mêmes que ceux retenus pour les autres écoles juives sous la responsabilité du Collège. Les principaux éléments de ce plan sont :

- la création d'un comité composé de la direction de l'Éducation permanente, de représentants de la direction des écoles juives et des enseignants dispensant la formation spécifique du DEC en Lettres afin d'adopter le nouveau programme révisé;
- l'élaboration de plans de cours cadres des cours de la formation spécifique et de la formation générale offerts dans ces écoles;
- la présentation des plans de cours cadres lors de l'embauche des enseignants de la formation générale;
- l'approbation des plans de cours produits par les enseignants avant le début des cours.

La Commission souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les actions posées au regard des recommandations qui lui sont adressées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président